

Décision 04-D-20 du 14 juin 2004

relative à des pratiques mises en œuvre sur
des marchés publics de signalisation routière
horizontale en régions Aquitaine et Midi-
Pyrénées

Posted on: 25 juin 2004 | Secteur(s) :

BTP

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre de l'économie, des
finances et de l'industrie

Dispositif(s)

Pratique non établie

Entreprise(s) concernée(s)

Prosign, SO.MA.RO, S.A.R.,
Equip'sols, Soltechnic, Signal,
Viamark

Lire

le texte intégral de la décision

205.05 Ko